

L'égalité, c'est l'affaire  
de toutes et tous.



#Cultur**ELLES**

#8mars**15h40**

## LE 8 MARS, AGISSONS POUR LES DROITS DES FEMMES AU TRAVAIL !

♦ Année après année, les statistiques nous démontrent, hélas, que l'égalité professionnelle est loin d'être une réalité, à l'échelle de la société, mais aussi dans le secteur du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et des arts plastiques. Tout démontre que les femmes subissent d'importantes discriminations salariales et de rémunérations dans ces champs d'activité, quels que soient les métiers, les disciplines dans lesquelles elles exercent. Ces discriminations, accrues par la précarité des emplois, s'accroissent avec l'âge et la maternité. L'invisibilité des femmes et de leur travail, sur les plateaux, sur les écrans ou dans les expositions est toujours vivace. Si nous avons enregistré quelques victoires ces dernières années, grâce à la mobilisation de la Cgt Spectacle (meilleure prise en compte du congé maternité dans l'accord du 28 avril 2016 sur l'indemnisation du chômage des salarié.e.s intermittent.e.s ; dispositif d'aide à la garde d'enfant(s) pour les salarié.e.s intermittent.e.s dans le cadre du FONPEPS), le chantier pour une égalité entre les femmes et les hommes reste vaste.

♦ A tous les niveaux, nous devons exercer nos responsabilités pour que des dispositifs soient mis en place. La Cgt spectacle et ses syndicats ont des propositions pour mener le débat et faire avancer concrètement la situation des femmes dans les entreprises dans lesquelles ils sont présents, dans les organismes sociaux (Audiens, Afdas, CMB...), les fonds de soutien (ASTP, CNV, CNC), les commissions de licence et institutionnelles dans lesquels ils siègent.

### LA CGT SPECTACLE ET SES SYNDICATS REVENDIQUENT NOTAMMENT :

- Des accords égalité femmes hommes dans les entreprises et dans tous les champs de conventions collectives prenant en compte l'emploi discontinu des salarié.e-s intermittent.e-s, les rythmes de travail du secteur, et élargissant les obligations aux très petites structures, représentant plus de 90 % des entreprises du secteur ;
- Des incitations à la création de rôles de femmes contrecarrant notamment les stéréotypes de genre dans les distributions ;
- L'amélioration de la visibilité des femmes dans les journaux télévisés et les émissions politiques ;
- Un travail pour la valorisation des filières à prédominance féminine ;
- Des mesures pour une meilleure mixité dans les métiers de nos secteurs ;
- Une campagne pour lutter contre les clichés sexistes à l'embauche ;
- Le vif encouragement des organismes de formation à prendre en compte cette problématique, dans leurs recrutements comme dans leurs projets pédagogiques ;
- Une charte pour le respect des questions d'égalité lors de l'attribution de subventions et aides ;
- La mise en place d'une cellule ministérielle permettant d'agir contre le harcèlement discriminatoire, les agissements sexistes et les violences sexuelles.

Toutes et tous, prenons notre part à la mobilisation pour que le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, soit une réussite.

**La Cgt spectacle et ses syndicats appellent donc à participer massivement au mouvement #8mars15h40 ainsi qu'à la campagne #CulturELLES.**

**DU SEXISME ORDINAIRE AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES,  
CETTE LUTTE EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !**

JE DECIDE D'ADHERER / JE SOUHAITE ETRE INFORME-E	
Nom :	Téléphone :
Prénom :	E-mail :
Profession :	Je travaille dans le secteur :
<b>A retourner à : FNSAC CGT – Collectif « Femmes-Mixité » - 14/16 rue des Lilas 75019 PARIS cgtspectacle@fnsac-cgt.com – Fax : 01.42.40.90.20</b>	

## La dernière étude de la CPNEF -Spectacle Vivant observe 3 thèmes :

- ✓ L'offre d'emploi ;
- ✓ Le volume d'emploi ;
- ✓ Les revenus salariaux dans le spectacle vivant et les secteurs culturels connexes.

L'offre d'emploi, grâce aux données collectées par Audiens, nous permet de connaître les métiers exercés par les salariés du spectacle vivant et de ce quelle que soit la durée ou la nature du contrat de travail. La composition de l'emploi est de 56% pour l'artistique, 24% pour la technique et 15% pour l'administratif cependant il existe une grande disparité au niveau de la répartition femmes/hommes.

62% des emplois sont occupés par des hommes contre 38% pour les femmes. La disparité est aussi très visible dans les métiers exercés : à la technique 72% sont des hommes, dans l'artistique ce sont 64% ; à l'inverse dans l'administratif ce sont les femmes qui sont majoritaires, 65% sauf pour les postes de programmeurs ou de directeurs de structures qui restent l'apanage des hommes. La division sexuée est très marquée ; la forte féminisation se retrouve dans la danse, l'accompagnement artistique, les costumes, le maquillage ou encore les accessoires. La majorité des salariés ont entre 26 et 35 ans ; les moins de 36 ans représentent 56% des métiers administratifs, 40% des métiers artistiques et 43% des métiers techniques. Pour les 46 ans et plus les chiffres sont de 23% pour l'administratif, 35% pour l'artistique et de 27% pour la technique. La part des femmes diminue et est en constante baisse dans tous les emplois passés 35 ans, cela pose très nettement la question de l'impossibilité d'une carrière sur la durée. Nous remarquons aussi la pluriactivité qui est plus marquée pour les techniciens, 30% que pour les artistes, 25% ou encore que les administratifs, 12%. Les femmes sont aussi moins mobiles dans le spectacle vivant où c'est l'emploi artistique qui est majoritaire, hormis dans la presta où c'est l'emploi technique qui l'est.

Le volume d'emploi est supérieur dans les métiers administratifs et techniques (47% et 35%), ici encore nous retrouvons la répartition des femmes très supérieure sur les métiers administratifs par rapport aux hommes qui ont des métiers majoritairement techniques. En ce qui concerne la technique, les femmes sont plus présentes à la lumière, aux accessoires ou encore aux effets spéciaux ; les hommes travaillent plus que les femmes à la machinerie, la direction technique ou au décor. Par contre dans les métiers artistiques la répartition est assez similaire pour les femmes comme pour les hommes cependant les femmes ont un volume d'emploi annuel supérieur à celui des hommes même si les effectifs masculins restent plus importants. Attention une variation est observée en fonction du métier occupé, c'est dans la musique et le chant que les femmes ont les volumes d'emploi les plus élevés.

Sans grande surprise les niveaux de rémunération sont très variables en fonction des domaines d'activités, des profils des salariés ou des durées d'emploi. Les postes à responsabilités sont tenus principalement par des hommes, ce sont ces métiers qui ont bien évidemment la rémunération la plus haute. A la technique comme à l'administratif les rémunérations sont les plus basses pour les métiers principalement exercés par les femmes ; les accessoires, la coiffure, le maquillage, l'accompagnement artistique, l'accueil ou encore la billetterie. Les salariés qui travaillent dans d'autres secteurs culturels connexes au spectacle vivant sont en grand nombre dans l'audiovisuel, la télévision ou le cinéma.

Les salariés des métiers artistiques trouvent des revenus complémentaires également dans les espaces de loisirs, les éditions phonographiques ou même l'animation socioculturelle. Pour les métiers techniques, c'est principalement la production audiovisuelle ou cinématographique. Les personnels administratifs exercent aussi dans la communication, la publicité ou la presse.

## AFFAIRE WEINSTEIN : ET APRÈS ?

En juillet 2017, la Fédération Cgt du spectacle lançait pendant la campagne « [l'envers du décor](#) », contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle (spectacle vivant, cinéma, audiovisuel).

L'objectif de cette campagne est double :

- Créer un espace sécurisé, car anonyme, où les femmes peuvent témoigner des violences qu'elles ont subies au cours de leur carrière ;
- Informer sur ses droits pour pouvoir agir.

Quelques mois plus tard, éclatait l'affaire Weinstein, qui n'est pas que celle mettant en cause le célèbre producteur hollywoodien mais celle bien plus large du pouvoir que s'octroient des hommes pour harceler, agresser et violer des femmes, dans le secteur du spectacle, et le monde professionnel plus largement. Les réseaux sociaux, à travers les hashtags [#MeToo](#) et [#BalanceTonPorc](#) en France, se font fait l'écho de ce combat pour la dignité des femmes au travail.

Qu'en reste-t-il, plusieurs mois plus tard ? Si les États-Unis ont fait un bond en avant phénoménal dans la lutte contre le harcèlement sexuel (avec notamment la création du fonds « [Time's Up](#) », qui se propose de financer les recours en justice des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, quel que soit leur milieu professionnel), la France reste encore bien à la traîne. Il est de notre responsabilité, à toutes et à tous, qu'il n'en soit plus ainsi. Nous devons agir syndicalement pour que plus aucune femme ne soit victime de violences sexistes et sexuelles au travail.

La Fédération Cgt du spectacle et ses syndicats revendiquent ainsi :

- Le lancement d'une campagne nationale de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, avec un important volet d'information quant aux droits des victimes et un volet spécifiquement dédié aux responsabilités des employeurs ;
- L'augmentation des financements publics dédiés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, pour permettre notamment aux associations spécialisées, telles que l'Association contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) de continuer de faire ce travail d'intérêt général ;
- La création dans les centres de santé au travail de cellules de prise en charge des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- La création de Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de branche, qui ont pouvoir à agir dans le volet prévention des violences et peuvent mener des actions (droit d'alerte, etc.) quand des victimes se manifestent.

Si vous êtes vous-même victime ou si vous connaissez quelqu'un victime de violences sexistes et sexuelles au travail, nous vous invitons à contacter la Fédération et ses syndicats qui pourront vous renseigner sur vos droits et vous accompagner dans les démarches prud'homales que vous souhaiteriez entreprendre. [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com)

# CINÉMA : UNE RÉALISATRICE VAUT-ELLE MOITIÉ MOINS QU'UN RÉALISATEUR ?!

L'inégalité entre réalisatrices et réalisateurs reste souvent niée, au prétexte qu'il y aurait « de plus en plus de réalisatrices ». Dans les faits, la réalité est toute autre.

## De plus en plus de réalisatrices ?

La proportion de réalisatrices ne représente toujours que 23% de l'ensemble de la profession. C'est ce que révèle la première étude du Centre national du cinéma (CNC) sur l'égalité hommes-femmes dans le cinéma publiée le 23/02/2017.

Certes, il y a une évolution, 17% des films agréés étaient réalisés par des femmes en 2006, puis 21% en 2015. Mais au vu de cette faible évolution, nous devrions obtenir l'égalité en... 2050 !

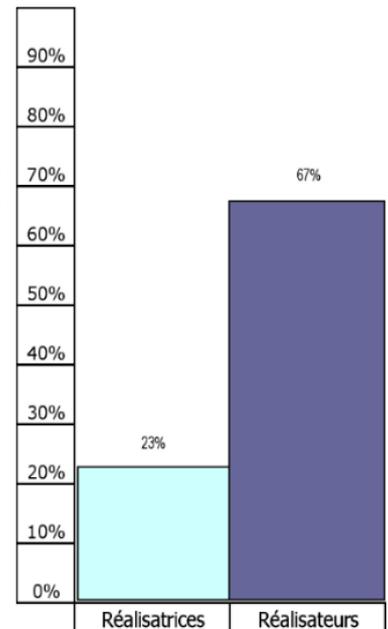
Quant à la télévision, seules 17% des œuvres de fiction sont réalisées par des femmes, et 7% des séries (source SACD).

## Des budgets plus faibles

Le devis moyen des films réalisés par des femmes (3,50 M€) est moins élevé que celui réalisés par des hommes (4,70 M€).

## Le salaire le plus déséquilibré des métiers du cinéma

En moyenne, une réalisatrice de long métrage a un salaire horaire inférieur de 42% à celui de ses collègues masculins. Parmi l'ensemble des métiers du cinéma, c'est celui où la différence de salaire est la plus importante !



## Elles sont parfois dénigrées.

Des réalisatrices se plaignent, en particulier sur les tournages, d'« agissements sexistes ».

Cette notion concerne « tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. » (Code du travail).

## Témoignages de réalisatrices :

Sources : *La place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle*, CNC, 23 février 2017  
*Cinéma, femmes et machisme*, Margaux Destray

« Quand j'ai débuté, j'étais peut-être innocente mais j'avais le sentiment qu'il régnait une égalité spontanée entre hommes et femmes. Aujourd'hui, nous devons revendiquer une place comme si nous étions des êtres à part. Nous sommes cantonnées à des budgets réduits, on nous impose de réaliser des films sur ce que nous sommes censées connaître. »

**Catherine Corsini.**

« L'inégalité salariale m'énerve au plus haut point. Qui dit films de femmes, dit petit sujet, petit budget, quasiment petites actrices, donc plus petits salaires. »

**Marion Vernoux.**

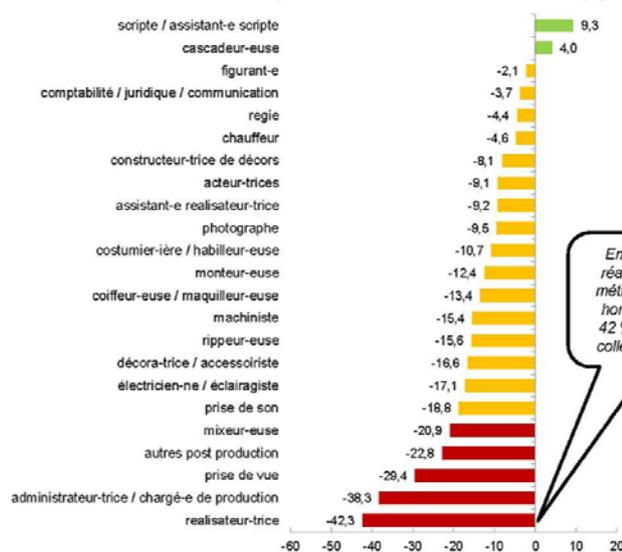
« Lorsqu'un metteur en scène hésite sur un plateau, on dit qu'il réfléchit, lorsqu'une réalisatrice se trouve dans le même rapport au doute, on dit qu'elle ne sait pas ce qu'elle veut. »

**Anne Fontaine.**



## Emploi dans la production cinématographique

Salaires horaires moyens – écart entre femmes et hommes (%)



En moyenne, une réalisatrice de long métrage a un salaire horaire inférieur de 42% à celui de ses collègues masculins